

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 04 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 04 octobre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph.



DELBU2022-10-079

Commande publique - Attribution accord-cadre à bons de commande de fourniture et livraison de composteurs en bois et d'outils facilitant la pratique du compostage

Une consultation pour la fourniture et livraison de composteurs en bois et d'outils facilitant la pratique du compostage été lancée. Ce marché concerne :

- La fourniture et la livraison de kits de compostage à destination de l'habitat pavillonnaire
- La fourniture et la livraison de composteurs à destination de l'habitat collectif et des producteurs non ménagers
- La fourniture et la livraison de brasseurs pour faciliter la pratique du compostage.

La mise en concurrence des opérateurs économiques relève d'une procédure en appel d'offres ouvert. La consultation a fait l'objet d'une publication :

- sur le profil acheteur Mégalis le 04 août 2022
- au BOAMP le 7 août 2022
- au JOUE le 9 août 2022

La date de remise des offres était fixée au 15 septembre 2022 à 12h.

Les prestations donneront lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante :

Lots	Montant minimum € HT	Montant maximum € HT	Nombre d'offres reçues
	1 ^{ère} période de 18 mois		
	2 ^{ème} et 3 ^{ème} périodes de 1 an		
Lot 1 : Kit de compostage à destination de l'habitat pavillonnaire	20 000 €	90 000 €	1
	10 000 €	60 000 €	
Lot 2 : Composteurs à destination de l'habitat collectif et des producteurs non ménagers	5 000 €	30 000 €	1
	3 000 €	20 000 €	
Lot 3 : Brasseurs	1 000 €	5 000 €	1
	500 €	4 000 €	

Les critères de jugement énoncés au règlement de la consultation sont les suivants :

- Prix : 60 points
- Valeur technique : 35 points
- Performance environnemental : 5 points

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 27 septembre 2022 à 14 heures, afin d'étudier le rapport d'analyse des offres, en vertu des critères de jugement désignés ci-dessus.

La commission a voté l'attribution des lots aux offres économiquement les plus avantageuses qui sont celles des soumissionnaires ci-dessous :

Lot 1 : Kit de compostage à destination de l'habitat pavillonnaire	1^{ère} période : Montant mini : 20 000 € HT - Montant maxi : 90 000 € HT Périodes suivantes : Montant mini : 10 000 € HT - Montant maxi : 60 000 € HT		
EMERAUDE ID	17 rue louis de Broglie	22300	LANNION
Lot 2 : Composteurs à destination de l'habitat collectif et des producteurs non ménagers	1^{ère} période : Montant mini : 5 000 € HT - Montant maxi : 30 000 € HT Périodes suivantes : Montant mini : 3 000 € HT - Montant maxi : 20 000 € HT		
EMERAUDE ID	17 rue louis de Broglie	22300	LANNION
Lot 3 : Brasseurs	1^{ère} période : Montant mini : 1 000 € HT - Montant maxi : 5 000 € HT Périodes suivantes : Montant mini : 500 € HT - Montant maxi : 4 000 € HT		
APF France HANDICAP	2 rue du docteur Picquenard ZI de l'Hippodrome	29000	QUIMPER

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- De valider la décision de la commission d'appel d'offres et ainsi d'attribuer les lots aux soumissionnaires désignés ci-dessus ;

- D'autoriser le Président à signer les accords-cadres, ainsi que tous documents relatifs à ces contrats y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

